



Maître d'ouvrage : **ETAT – Préfet du département du Nord**  
représenté par **le Secrétaire Général du département du Nord**,  
par arrêté préfectoral

## CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE DE LILLE

Démarche 1 % artistique  
Programme de la commande artistique

Version 4.0 du 31/03/2025



<b>1</b>	<b>CONTEXTE ET ENJEUX DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE DE LILLE</b>	<b>3</b>
1.1	Génèse et envergure du projet	4
1.2	Présentation du site d'implantation et insertion dans la ville	4
1.3	Une cité à taille humaine	6
<b>2</b>	<b>LE PROJET LAUREAT</b>	<b>8</b>
2.1	le projet lauréat : présentation générale	9
2.1.1	Une cité ouverte sur la ville	10
2.1.2	Une cité village	11
2.1.3	Une cité agile	14
2.1.4	Une cité institutionnelle frugale et tempérée	16
2.1.5	Une cité bien-être (chaleureuse)	19
2.1.6	Une cité juste	22
2.1.7	Une cité vigile	23
<b>3</b>	<b>ORIENTATIONS ET PROGRAMME 1% ARTISTIQUE</b>	<b>24</b>
3.1	Orientation et programme 1 % artistique	25
3.1.1	Ambition générale	25
3.1.2	Programme technique	25
3.1.3	Calendrier	36
3.1.4	Budget	36
3.1.5	Annexes	37



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT A LILLE  
DEMARCHE 1% ARTISTIQUE - PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

PRÉFET DU NORD



**G** Groupe  
Projex

# 1 CONTEXTE ET ENJEUX DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE DE LILLE





## 1.1 GENESE ET ENVERGURE DU PROJET

Le « **Grand Plan d'Investissement** » de l'Etat de la loi de finances 2018 précise que « Les dépenses de rénovation des Cités Administratives permettront **d'améliorer la performance énergétique** de ces bâtiments, de réduire les dépenses consacrées à l'entretien correctif et de pouvoir **développer une politique préventive** d'entretien plus économique sur la durée, et contribueront ainsi à diminuer la dépense publique sur le long terme. »

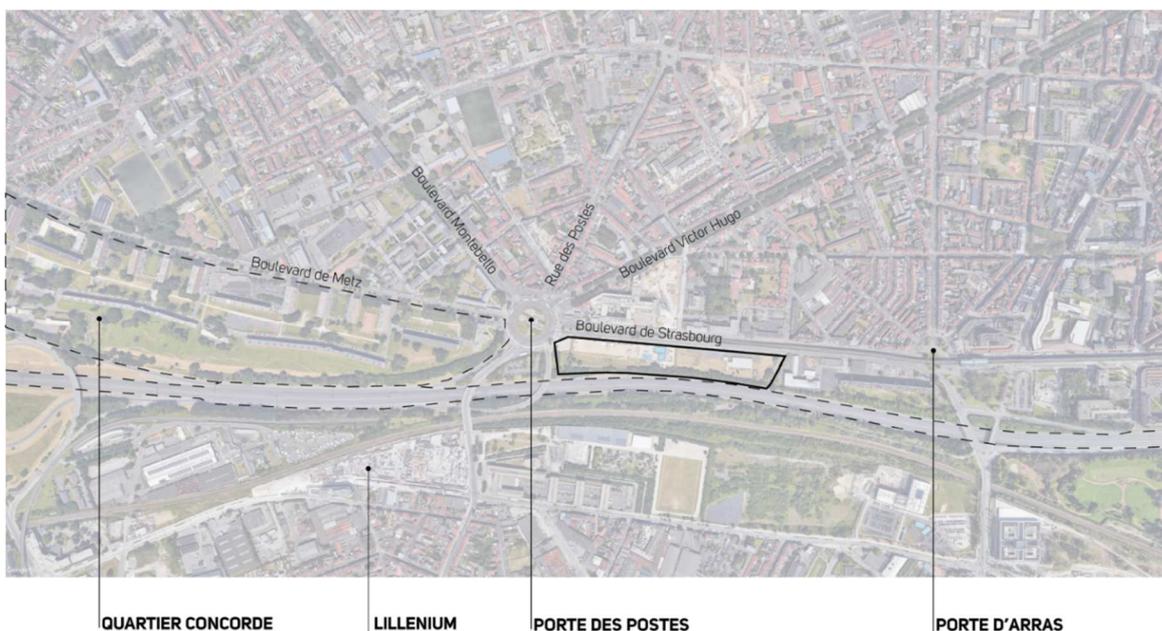
Cet engagement de l'Etat dans la rénovation énergétique des Cités Administratives mis en œuvre d'un point de vue financier par le programme 348, a engendré des réflexions sur l'ancienne Cité Administrative de Lille et celles-ci ont abouti au choix d'une construction neuve. La nouvelle Cité Administrative de Lille a depuis été livrée le 22 décembre 2023.

Cette opération de construction a été un enjeu d'optimisation, d'amélioration de la charge immobilière de l'Etat, en **regroupant sur un même site des administrations ou services** aujourd'hui disséminés sur le territoire lillois dans des bâtiments nécessitant d'importants investissements lorsque l'Etat en est propriétaire ou encore en libérant des bâtiments aux coûts locatifs onéreux.

L'opération a permis de **moderniser l'image du service public** à travers un projet architectural ambitieux, emblématique et particulièrement visible par sa localisation et son ampleur. Ce bâtiment contribue par sa qualité d'usage, sa modularité, son image architecturale et son évolutivité tout au long de sa durée de vie à être l'image d'un Etat moderne, au service de ses citoyens et à l'écoute de ses agents.

## 1.2 PRESENTATION DU SITE D'IMPLANTATION ET INSERTION DANS LA VILLE

Le secteur de la **Porte des Postes** est un territoire à forts enjeux. Il s'inscrit dans une réflexion plus globale portée par la ville de Lille et par la MEL qui à travers les Grands Projets Urbains, identifiés dans les cartes ci-dessous, viennent **redynamiser des quartiers sensibles**. Ces derniers sont localisés en périphérie du centre-ville le long des infrastructures majeures de la métropole : le périphérique, la Deûle et les axes ferroviaires qui forment physiquement une ceinture urbaine enclavant le centre-ville des quartiers et communes limitrophes.

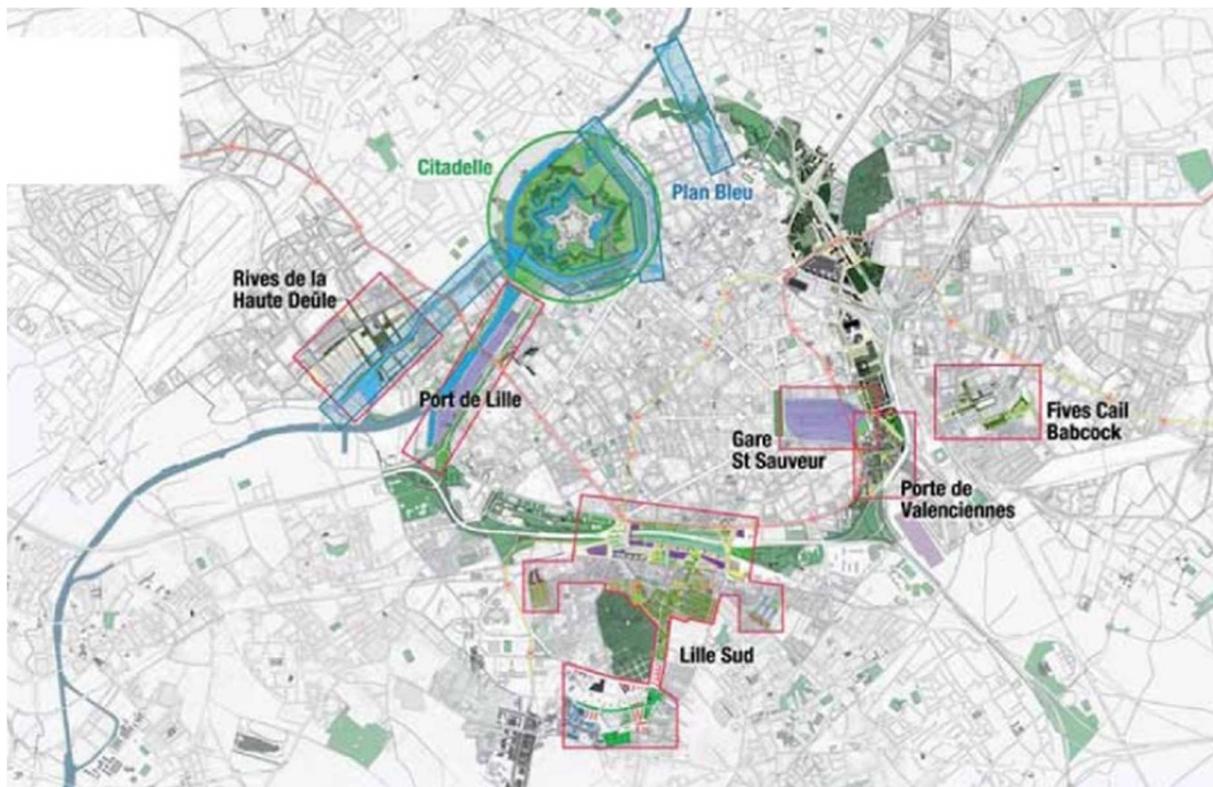




La **reconquête de l'extra-ring lillois** (ancienne zone non aedificandi des remparts et les fonciers issus de l'optimisation des infrastructures routières) est l'un des axes majeurs pour le développement urbain lillois.

La **stratégie mise en place sur la ceinture sud de Lille** s'étend du **port de Lille** jusqu'à l'extrémité du périmètre **d'Euralille 2**. Le projet Lillenum et celui du complexe cinématographique, dans la continuité de la réalisation de l'Hôtel de Police et de la Chambre des métiers à la Porte d'Arras, s'inscrivent dans cette continuité au droit de Lille Sud.

Dans cette logique d'ensemble, la démolition de la barre de logements Marcel Bertrand et le projet de Rénovation Urbaine de Concorde situés de part et d'autre de la Porte des Postes vont permettre d'une part de **réinsérer dans ces dynamiques urbaines** ce territoire aujourd'hui enclavé entre le centre et le périphérique, et d'autre part poursuivre la **résorption de la coupure entre les quartiers et communes du sud de Lille avec le cœur de la ville**.



*Plan de repérage des GPU visant à requalifier la ceinture verte autour du centre de Lille*

La Cité Administrative doit tirer profit des **enjeux de ce territoire**, afin de s'y inscrire au mieux :

- Sélectionné comme projet d'intérêt national au Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU), **le secteur Concorde** va bénéficier d'une transformation urbaine majeure. Lauréat du PIA Ville Durable et Solidaire, le projet s'inscrit dans **une démarche ambitieuse liant urbanisme et santé environnementale intitulée « Quartier à Santé Positive »**. Cette démarche porte l'ambition de réduire les inégalités environnementales et de santé subies par les



habitants, tout en contribuant à l'amélioration de l'attractivité du quartier et à sa diversification ;

- La **requalification du boulevard de Strasbourg** (profil, aménagement paysager) et l'opportunité de **l'arrivée de deux nouvelles lignes de tramway** (enjeux d'accessibilité au site, de qualification des abords, de traitement des limites, ...) ;
- La **proximité du boulevard périphérique sud** extrêmement engorgé (pollution de l'air et sonore, barrière physique, opportunité de lisibilité) ;
- Le **projet de halte TER** visant à développer le pôle d'échanges, en désengorgeant les autres gares lilloises et en parfaite connexion avec le réseau de transports en commun (lignes 1 et 2 du métro), bus, accès au périphérique, ...
- La création d'une **passerelle piétonne** reliant le quartier de Lille sud (Lillenum, Halle de glisse, multiplexe, commissariat centrale, la halte TER, ...) à La Porte des Postes.

Le projet, marqueur de l'entrée de ville sera à l'échelle de son quartier et dialoguera avec celui-ci. L'ouverture de la Cité Administrative sur la ville est un enjeu important pour **l'Etat qui souhaite être au plus proche de ses concitoyens.**

Par son **implantation à l'entrée de la ville**, sa position en bordure du périphérique, sa proximité aux nœuds de circulations automobiles, ferroviaires et l'ensemble des transports métropolitains existants et à venir, ce projet est à forts enjeux urbains. En effet, si en d'autres temps l'implantation d'un bâtiment comme la gare Lille-Europe (ou l'ancienne Cité Administrative) a initié la requalification du quartier Euralille, l'enjeu de la construction de la Cité Administrative Porte des Postes est de même ampleur pour son quartier.

### 1.3 UNE CITE A TAILLE HUMAINE

La **mise à disposition de services partagés auprès des agents** est un facteur de qualité de vie et de bien-être au travail, ce qui correspond à l'un des objectifs nationaux de la politique immobilière de l'État. Ce projet permet aux agents de disposer des moyens et des espaces de travail attendus au XXI<sup>e</sup> siècle. Agréables, évolutifs, équipés et partagés, **les espaces de travail permettent l'intégration des différents métiers** qui composent les services de l'Etat et suivront leur évolution.

Une construction neuve, par l'opportunité de regrouper différentes Directions des services de l'Etat, permet également d'envisager certaines **mutualisations de moyens et de fonctions**, qui doivent permettre une amélioration de la qualité de vie au travail : restaurant inter-administration, crèche, salle de sport, salle culturelle, salles de réunion, de formation ou de conférence, imprimerie/reprographie, stationnements, exploitation de la 5<sup>ème</sup> façade (toitures accessibles, végétalisées...). De même, **l'aménagement et l'ambiance des espaces** sont autant d'enjeux de ce projet, qui doivent permettre contribuer au bien-être des futurs utilisateurs (agents de l'Etat) et des usagers (citoyens). Le **travail de la cinquième façade** doit y contribuer par l'implantation d'espaces de détente et d'aménagements paysagers renforçant le corridor écologique renouvelé.



Il s'agit ici du **bien-être et de la qualité de vie au travail des agents de l'Etat** mais pas uniquement de ceux travaillant directement au sein de la Cité Administrative de Lille. En effet, de nombreux services accueillent ponctuellement des agents implantés sur d'autres sites, des stagiaires ou des partenaires de travail qui doivent également bénéficier de tous les services et les facilités assurés par la Cité Administrative de Lille.

Une autre vocation importante du projet est **d'accueillir les citoyens, usagers du service public**. L'aspect non ostentatoire et solennel du bâtiment permettra d'aider à garantir le succès et l'accessibilité de ses services. Le projet devra disposer de toutes les qualités architecturales et fonctionnelles permettant au visiteur de s'orienter, de s'informer, déposer tout type de document de manière apaisée et sécurisée.

La **polyvalence de l'accueil** de la Cité Administrative, permet à travers son ouverture une **interaction parfaite entre agent de l'Etat et usagers du service public** sans jamais perturber les espaces strictement dédiés aux agents. Cet espace polyvalent permet une adaptabilité de l'accueil aux usagers durant l'année et la vie du bâtiment.

Par sa situation, sa qualité architecturale, son insertion urbaine et son traitement paysager qualitatif, les **espaces extérieurs** de la Cité Administrative valorisent son environnement proche. Ceci en **favorisant les espaces dédiés à la faune et la flore** et en **protégeant la population des effets néfastes du périphérique** en restant perméable pour liasonner la ville aux quartiers extra périphériques. Pour ce faire, le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour que son projet s'inscrive parfaitement et respectueusement dans son environnement urbain et dans l'histoire de son territoire.



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT A LILLE  
DEMARCHE 1% ARTISTIQUE - PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE



## 2 LE PROJET LAUREAT





## 2.1 LE PROJET LAUREAT : PRESENTATION GENERALE

Le projet de la Cité Administrative de Lille est implanté dans un site remarquable qui présente un ensemble d'opportunités mais également de contraintes.

Le projet, constitué d'une succession de bâtiments réunis par des jardins, exploite la configuration allongée de la parcelle, composant ainsi un campus en **forme d'archipel**.

Les choix et les dispositions architecturales du projet ont pour vocation d'apporter des réponses à des enjeux très variés : son **insertion urbaine**, son **échelle humaine**, la **clarté** et la **lisibilité de son organisation fonctionnelle**, sa **convivialité**, **l'évolutivité et la flexibilité** de ses espaces, sa **relation étroite avec le milieu naturel** et sa **forte implication environnementale**.



Depuis juillet 2021, un groupement, dont le mandataire est la société **BOUYGUES BATIMENT NORD-EST**, est titulaire du **marché de conception, construction, exploitation maintenance**.

Le bâtiment a depuis été **livré le 22 décembre 2023**. Les services ont rejoint la Cité au cours de l'année 2024.

Le Groupement sélectionné est composé de :

- **BOUYGUES BATIMENT NORD-EST** – Mandataire ;
- **VALODE & PISTRE** – Moe Architecte ;
- **COLDEFY** – Moe Architecte ;
- **VP DESIGN** : ARCHITECTURE D'INTERIEUR ;
- **INDDIGO** : BET HQE ;
- **BBNE** : BET STRUCTURE ;



- **METROERGO** : ERGONOME ;
- **SETEC** : BET CVC/PLB ;
- **SIM ENGINEERING** : BET ACST ;
- **BERIM** : BET ELECTRICITE/SSI ;
- **8'18''** : CONCEPTION LUMIERE ;
- **STUDIS** : BET CUISINE ;
- **ELAN** : SPACE PLANNING ;
- **SLA** : PAYSAGISTE ;
- **BYES** EXPLOITATION MAINTENANCE.

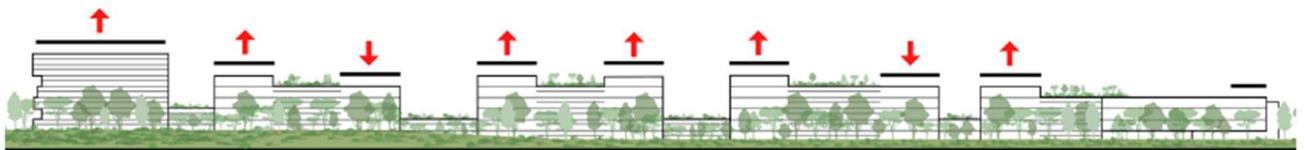
## 2.1.1 UNE CITE OUVERTE SUR LA VILLE

Pour exprimer la **proximité de l'État avec les citoyens et les usagers** de la cité, le projet **dialogue** étroitement avec le quartier et **s'ouvre largement** sur la ville.

Le jeu précis des alignements et des correspondances avec le développement urbain situé de l'autre côté du boulevard de Strasbourg crée une vraie connivence pour le projet avec son contexte. Une **interruption du bâti dans le prolongement de la rue Bayard** accrédite l'idée que le projet n'est pas une fortification mais qu'il facilite au contraire la continuité visuelle entre la ville et sa périphérie.



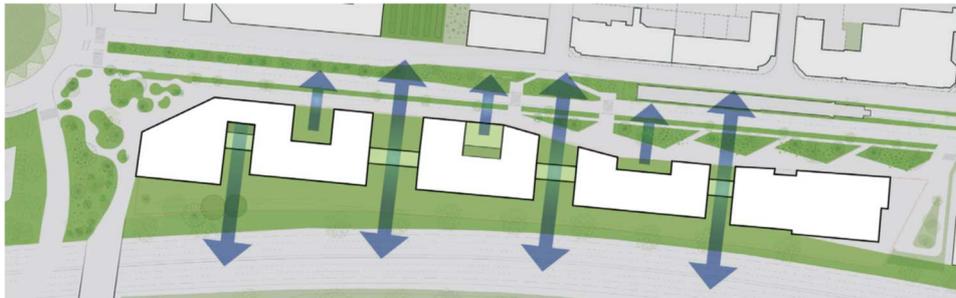
La **façade sud** qui longe le périphérique est redécoupée en une **succession d'éléments rythmés et variés en taille et en hauteur** pour éviter toute impression monolithique.





D'une façon générale, le projet présente une grande **perméabilité par rapport à son environnement**. Il est largement végétalisé. Il participe ainsi à la réhabilitation et au **développement du corridor vert** qui se développe à l'échelle de la métropole le long du périphérique.

Les **jardins implantés entre les bâtiments et sur les terrasses en gradins**, destinés à la détente des usagers de la cité, sont visibles depuis les espaces urbains environnants et leur végétalisation contribue à la qualité du rapport ville /cité.



La **dissymétrie de la morphologie** du projet favorise la **protection aux nuisances** du périphérique des espaces extérieurs. La **rue intérieure** transparente visuellement constitue un **écran acoustique** pour les jardins traversants. Elle relie l'ensemble des bâtiments.

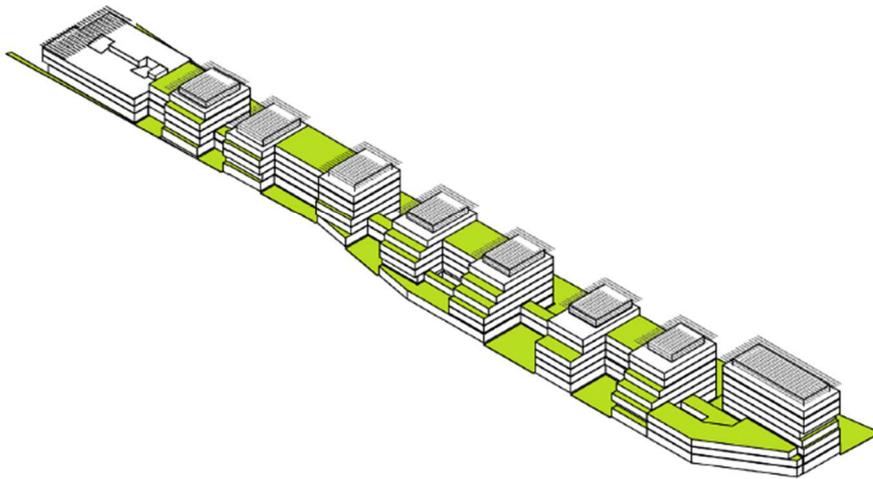


## 2.1.2 UNE CITE VILLAGE

Le projet est conçu comme un ensemble de **bâtiments dissociés**, basés sur un même concept mais présentant des variations dans leur forme pour éviter toute monotonie. C'est un dispositif volumétrique qui **favorise la qualité des conditions de vie et de travail** dans la cité.

Ce principe facilite l'**intégration** douce de la cité dans la ville et participe à l'**évolution de l'image d'un équipement tertiaire** qui devient plus domestique. Chaque bâtiment offre des surfaces de plateau suffisamment importantes pour faciliter l'implantation et l'évolutivité des services mais d'une taille mesurée pour favoriser l'appropriation par des usagers et préserver l'échelle humaine du projet.

Les **bâtiments sont organisés en U** dont les deux ailes sont gradinées. La combinaison de ces bâtiments entre eux propose une typologie d'espaces extérieurs variés : des **jardins cadrés sur le boulevard de Strasbourg**, et des **jardins traversants entre le boulevard de Strasbourg et le périphérique**, créant ainsi des transparences transversales.



Cette organisation volumétrique **favorise l'éclairage naturel des bureaux** d'autant plus que le découpage des volumes évite les vis-à-vis.



La **rue intérieure** assure la **liaison entre les différents bâtiments**. Sa hauteur et sa largeur de plus de 5 mètres en font un lieu d'échange lumineux, cœur du micro-urbanisme de la cité. Elle s'ouvre tour à tour sur des patios au Nord et des jardins traversants.

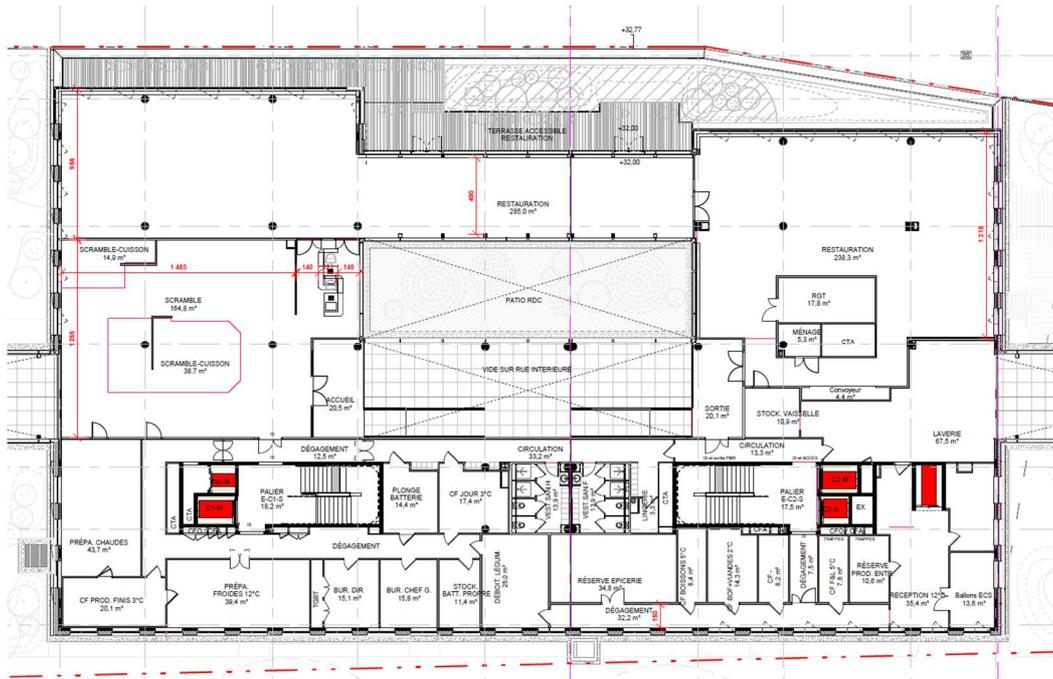
Les différents bâtiments ont ainsi leur adresse sur cet espace central. Les **circulations verticales sont sécurisées et accessibles depuis cette rue**, ce qui procure un sentiment de fluidité et facilite la communication dans la cité.





L'ensemble des **services partagés** — cafétérias – salles de réunion – salles de formation – salles de sport, etc. — sont **implantés le long de la rue**, axe vivant du projet. La rue elle-même abrite un certain nombre d'espaces conviviaux et mutualisés.

Pour renforcer le sentiment d'unité et pour en faciliter l'accès à l'ensemble des usagers, le **restaurant inter-administration** est implanté au centre du dispositif. Sa localisation au premier étage préserve l'intimité des agents.



Ce n'est pas un lieu mis sur le côté mais un espace symbolisant la **qualité de vie et de bien-être** pour l'ensemble de la cité. Une **terrasse** complète les salles de restaurant largement ouvertes sur l'extérieur. Un dispositif végétal protège les espaces de restauration des regards extérieurs.





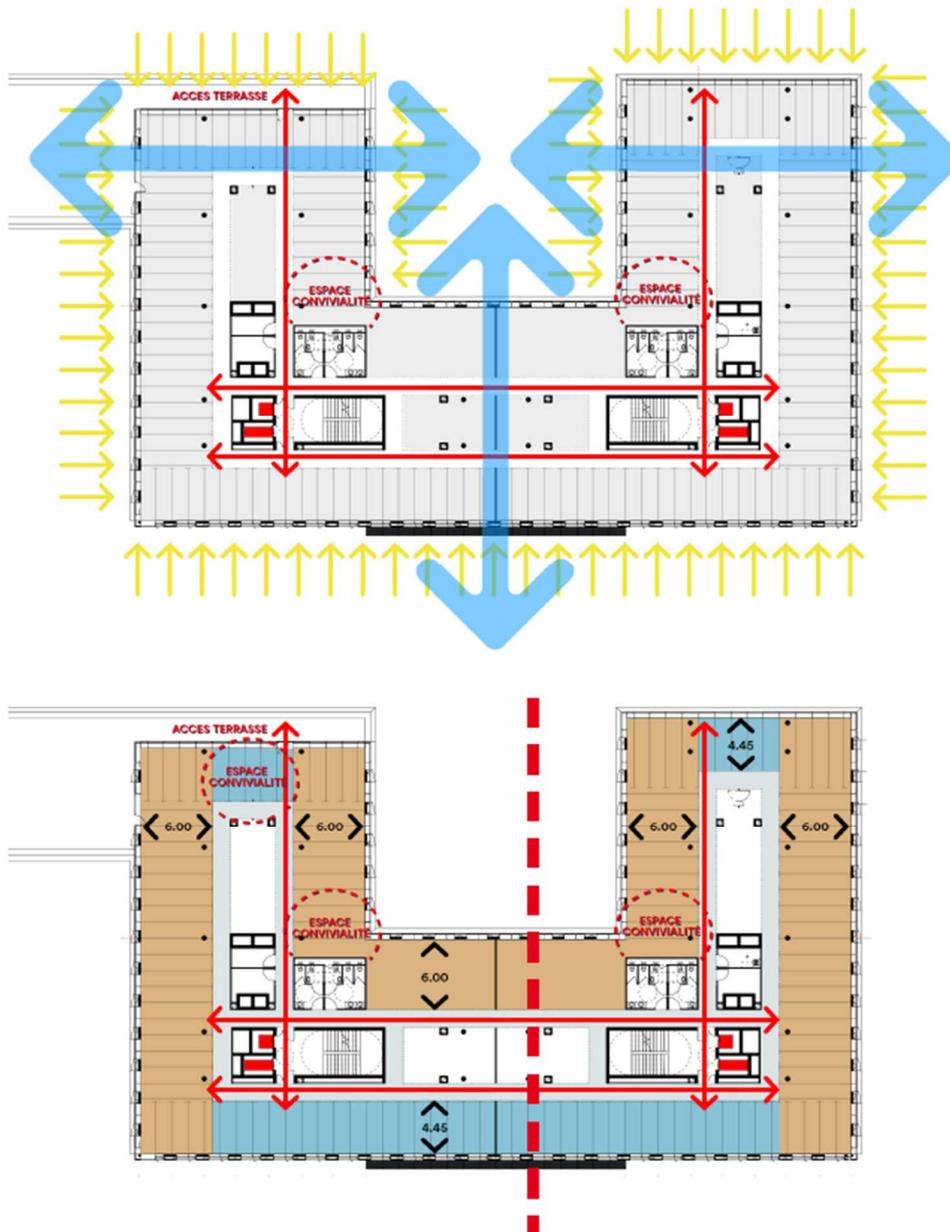
### 2.1.3 UNE CITE AGILE

Le projet se présente comme un outil, efficace, flexible et sécable au service du programme de la cité et de son évolution.

L'élément de base est un **plateau de bureaux modulaire** du point de vue de la structure et de la trame de partition qui sont coordonnées. La forme de ce plateau et la position des points durs favorise le **développement de façades éclairantes** et permet une **transparence systématique** de façade à façade.

L'épaisseur des plateaux autorise à volonté l'implantation de bureaux d'environ 4,50 mètres et 6,00 mètres de profondeur sans remettre en cause la continuité des circulations. Une **zone de convivialité** éclairée naturellement est **disposée au cœur du plateau** à proximité des circulations verticales.

Les **escaliers sont positionnés au cœur** des plateaux, de manière à offrir un plus grand linéaire de façades aux bureaux.

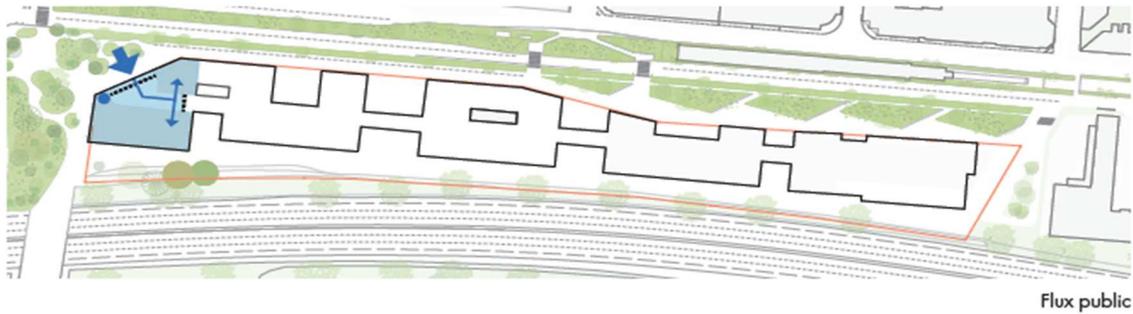
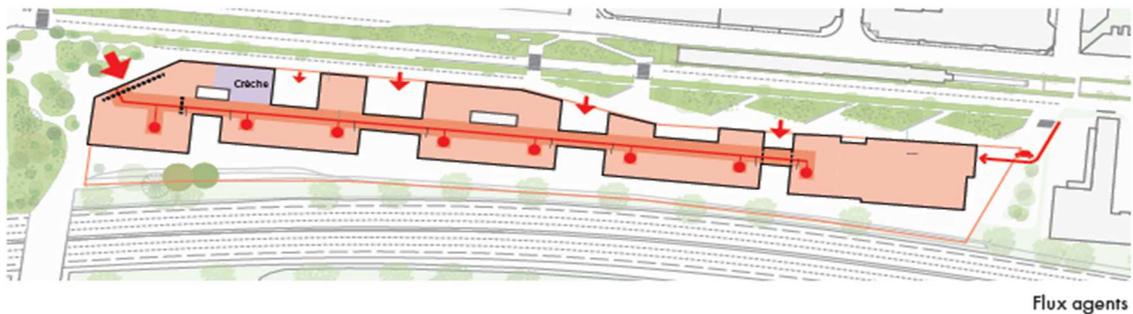




Les immeubles qui constituent la cité sont **accessibles depuis la rue centrale**, elle-même desservie par l'entrée principale sur la Place des Postes. Le **hall d'entrée** est conçu pour assurer l'accueil du public et faciliter le passage rapide des agents. Les **espaces accessibles au public sont regroupés autour du hall d'accueil**. Ils sont conçus pour permettre au visiteur de s'orienter et de s'informer facilement.

Des **entrées secondaires** sont implantées le long du boulevard de Strasbourg pour créer des accès indépendants de l'entrée principale au droit des différents immeubles regroupés 2 par 2.

Les accès des immeubles situés à l'Est du projet peuvent être rendus indépendants du reste de la cité et assurer ainsi une sécabilité future du projet.





## 2.1.4 UNE CITE INSTITUTIONNELLE FRUGALE ET TEMPEREE

Dans ce projet les choix architecturaux ont été largement conditionnés par la **recherche de la sobriété** et la **qualité environnementale** du projet.

Les **façades ont été différenciées en fonction de leur orientation** et donc de leur ensoleillement. Au Sud, de grands **brise-soleils** assurent une protection solaire efficace pendant les périodes chaudes de l'année sans hypothéquer l'apport solaire pendant les périodes froides où le soleil est plus bas sur l'horizon.



Ce dispositif confère une **ligne architecturale stratifiée à la façade** qui apparaît entre les strates de végétation au sol et de panneaux photovoltaïques en toiture.



Les **plantations** font partie intégrante de la proposition architecturale puisqu'elles colonisent toutes les strates horizontales du projet, la cité administrative devient ainsi une **cité végétale** qui aspire aux meilleures conditions de travail et participe à l'équilibre du milieu urbain dans laquelle elle s'insère.





Des **panneaux solaires photovoltaïques** assurent un complément d'énergie renouvelable. Ils sont regroupés en nappe au droit de chaque émergence. Ces « **attiques** » successives participent à l'image et l'identité du projet.



D'une façon générale, les **matériaux** ont été choisis selon un principe multicritère : L'intérêt architectural, l'agrément des usagers, l'efficacité et la pertinence de leur utilisation, l'idée étant que chaque matériau a sa place là où il est le plus performant.

La **structure** des immeubles, outre les exigences en termes de solidité doit assurer une bonne isolation phonique entre les niveaux. Une certaine inertie est également favorable en termes de conditionnement des locaux. Le **béton** apporte naturellement ces qualités.





Les façades constituent l'enveloppe des bâtiments, le vêtement du projet procurant à la fois son image mais aussi sa protection. La protection aux intempéries est assurée par des panneaux en métal. Les façades à rez-de-chaussée offrent une protection pérenne, protègent les agents des regards extérieurs par un jeu de colonnes et de lames en aluminium.



La **structure** de la rue est réalisée en **bois**. Elle offre à ceux qui se déplacent dans le projet une ambiance chaleureuse. Le bois est systématiquement utilisé dans les aménagements intérieurs. C'est un matériau naturel qui crée auprès des usagers un sentiment de bien-être.



Les **façades du parking silo** sont traitées avec soin. Sur le boulevard, la façade cache en partie les véhicules et assure une continuité visuelle avec le reste des façades de la cité. Au sud, une façade simple assure également une cohérence avec l'ensemble de la cité.





## 2.1.5 UNE CITE BIEN-ETRE (CHALEUREUSE)

### Lumière, végétal, bienveillance

#### Continuité

Le projet de design intérieur s'inscrit dans la continuité des enjeux et des ambitions architecturales et paysagères du projet de la cité administrative, véritable campus exemplaire au service des usagers.

#### La lumière et le végétal

Élément essentiel et structurant du projet, fil conducteur à travers les différents espaces communs et de travail, la lumière naturelle illumine la rue intérieure, réchauffe les espaces, rythme les parcours, oriente les utilisateurs. Le végétal omniprésent à l'extérieur, accompagne les déplacements qui s'apparentent à une promenade fluide et riche de points de vue sur les jardins et leurs séquences paysagères variées.

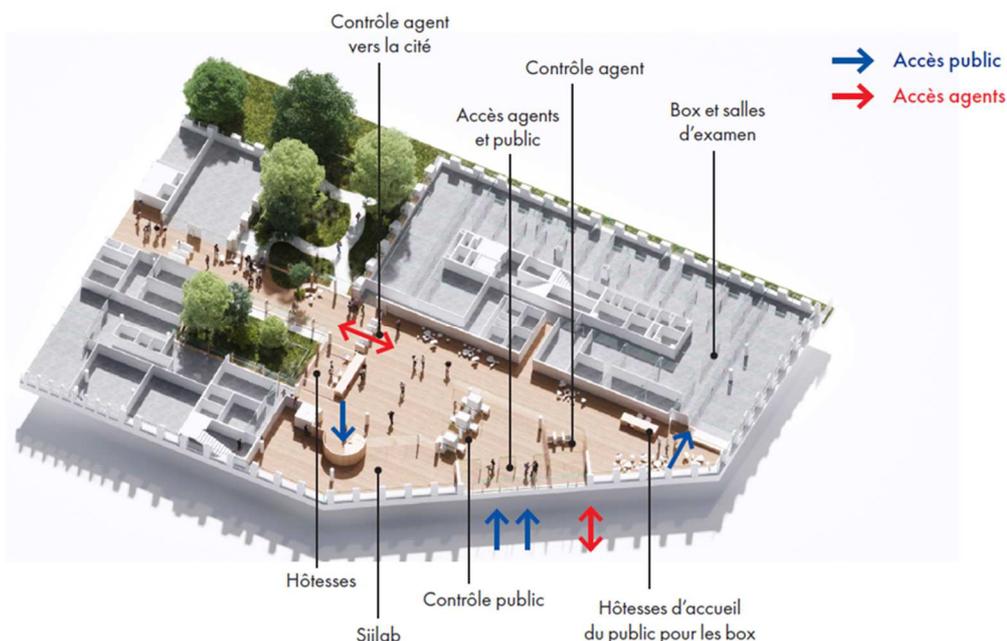
#### Une nouvelle identité bienveillante

Confort, générosité, ouverture, lisibilité des espaces, bien être, santé, durabilité, efficacité. Confortable et innovante, l'ambiance intérieure chaleureuse, appelle à l'apaisement. Les courbes douces et la matérialité des mobiliers, renforcent l'idée de nature et de bien-être au cœur du projet, dans un registre volontairement moins institutionnel et plus convivial, identitaire de l'approche collaborative et efficace de ce nouveau lieu de services et de vie.

### Les espaces intérieurs communs

#### Le Hall

Le Hall est aménagé de manière à **contrôler l'accès** des utilisateurs : **agents, stagiaires** et **public**, selon les exigences programmatiques.





## La rue intérieure

**Colonne vertébrale** du projet, la rue intérieure structure le projet architectural et réunit ses occupants.



## Le restaurant Inter-Administration

Le restaurant inter-administrations est placé au **centre du projet**, au premier niveau, accessible depuis la rue intérieure par de larges escaliers confortables le long d'un second patio planté et un accès PMR dédié.

## Les espaces de convivialité

Au cœur des différentes directions, ils proposent de petits **espaces de détente** pour les collaborateurs. Cette implantation, à proximité des supports techniques et des commodités, favorise les pauses collaboratives et les rencontres informelles qui transforment les déplacements à travers les services en opportunités de partage et de collaboration efficaces.

Leur agencement utilise des codes plus domestiques (équipés d'un espace kitchenette) inspirant la convivialité.

Dans les niveaux supérieurs du bâtiment, certains bénéficient d'un prolongement extérieur avec l'accès au jardin en terrasse. La pause-café prend tout son sens.



## Les bureaux

Identitaires de cette nouvelle organisation efficace de la cité, où le confort et le bien-être au travail dictent les choix d'ergonomie et d'ambiances, les **bureaux sont modulables, flexibles et évolutifs.**



De plus, **l'implantation des postes** des agents est préférée **perpendiculairement et en retrait des façades** (pour éviter les reflets et l'éblouissement sur les écrans).

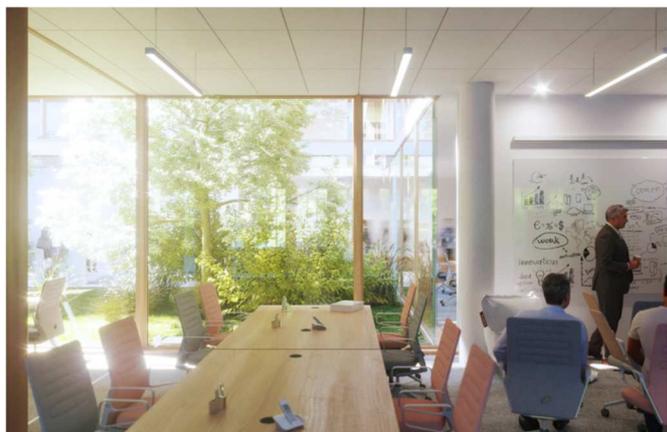
Elle privilégie les circulations reliées, à chaque niveau, à des espaces extérieurs. Les bureaux bénéficient ainsi du confort d'une ambiance feutrée par des plafonds acoustiques, et de vues sur l'extérieur du bâtiment et ses jardins variés.

## Bien-être, santé, qualité de vie au travail

**L'aménagement intérieur épuré** et la **décoration sobre** sont au service du bien-être et de la qualité de vie au travail des personnels de l'administration et des usagers.

Le **choix de matériaux** responsables et durables au **faible bilan carbone et biosourcés** est privilégié. L'innovation répond aux exigences de la maintenance.

Les **salles de formations** s'ouvrent toutes sur un espace extérieur arboré. Elles peuvent pour la plupart être mutualisées pour accueillir un plus grand nombre d'agents.





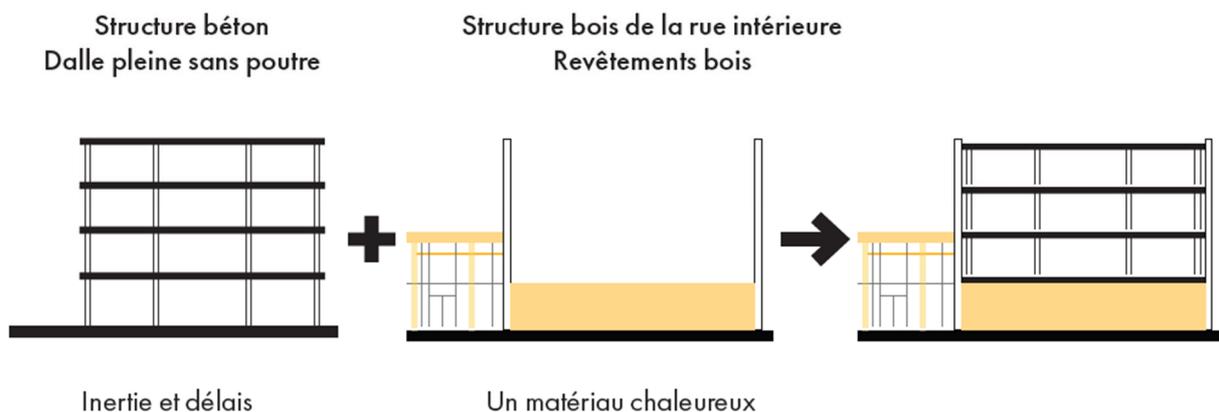
## 2.1.6 UNE CITE JUSTE

### Construction mixte bois / béton

Le meilleur du bois : industrialisation, délai, bas carbone. La **structure de la rue intérieure est en bois**, ses **menuiseries** et ses **plafonds** également. Les **habillages muraux intérieurs** sont en **bois**.



Le meilleur du béton, inertie et délai : **structure béton avec plancher dalle**, simplification de la mise en place des réseaux et de la synthèse, rapidité de mise en œuvre, inertie des dalles, simplification de la mise en place des réseaux et de la synthèse.

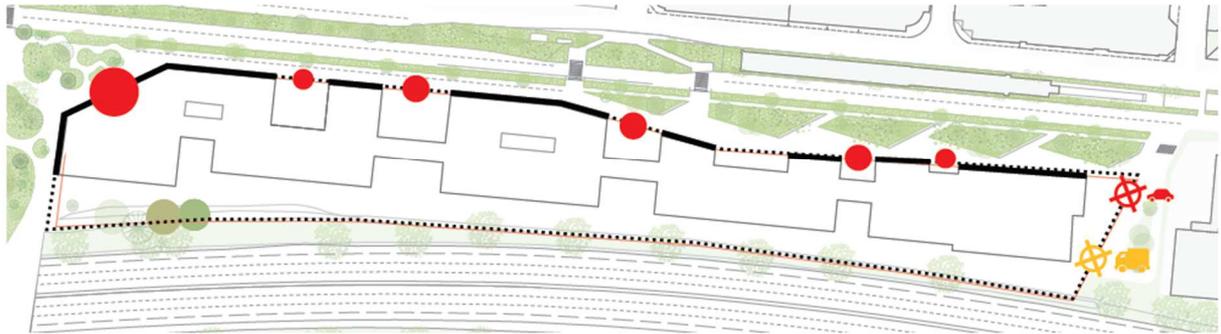




## 2.1.7 UNE CITE VIGILE

### Une parcelle et des accès sécurisés

La limite de propriété est systématiquement matérialisée par des façades ou des clôtures. Tous les **accès sont sécurisés** et les façades vitrées à Rez-de-Chaussée sur rue sont traitées en **verre sécurit**, au-dessus d'une **allège en béton**.





## 3 ORIENTATIONS ET PROGRAMME 1% AR- TISTIQUE





## 3.1 ORIENTATION ET PROGRAMME 1 % ARTISTIQUE

### 3.1.1 AMBITION GENERALE

Le choix artistique devra répondre à plusieurs **ambitions**, les mêmes que celles qui guident le projet de construction de la nouvelle cité administrative de Lille, baptisée **Cité Marianne** par vote des agents :

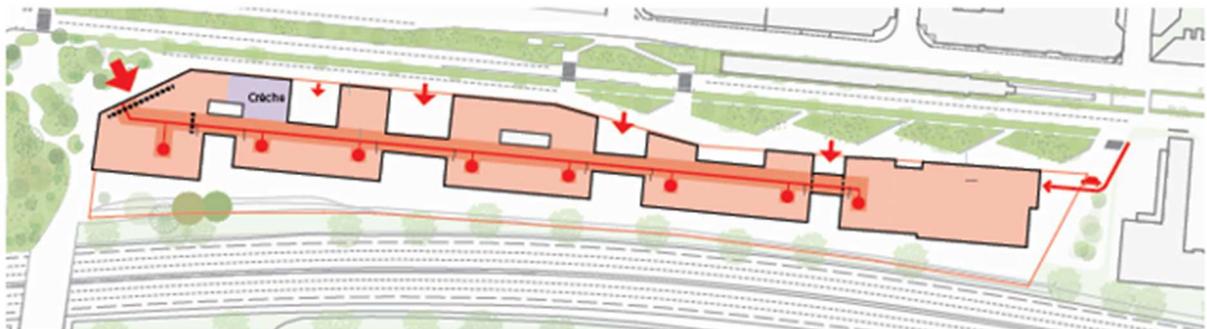
- Affirmer **l'image d'un État exemplaire** dans le portage de politiques publiques plurielles,
- Illustrer **l'image d'une administration modernisée**, ouverte, accessible et intégrée,
- Révéler le **sens de l'action** quotidienne des agents de l'administration,
- Avoir un lien avec le **territoire local, son histoire, sa population**,
- Accompagner la notion de « **la cité village** » en favorisant le lien entre les différents utilisateurs et en dialoguant avec les lieux.

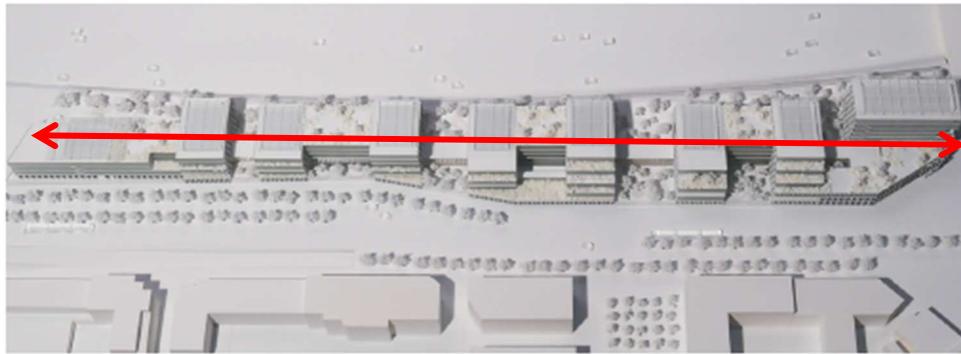
Le projet retenu devra contribuer à la **familiarisation à l'art contemporain** et **l'appropriation de l'œuvre** par les usagers. Les lauréats de la présente consultation devront proposer d'accompagner leurs œuvres par une information à caractère pédagogique (cartel développé) à disposition du public de l'établissement.

La présente consultation porte sur la création, la conception, la réalisation et l'installation de **3 œuvres artistiques originales respectant le caractère solennel du bâtiment**. **Chaque artiste ne pourra concourir que pour l'un des 3 lots.**

### 3.1.2 PROGRAMME TECHNIQUE

Un travail autour de l'axe principal de conception du projet est demandé : **la rue intérieure**.

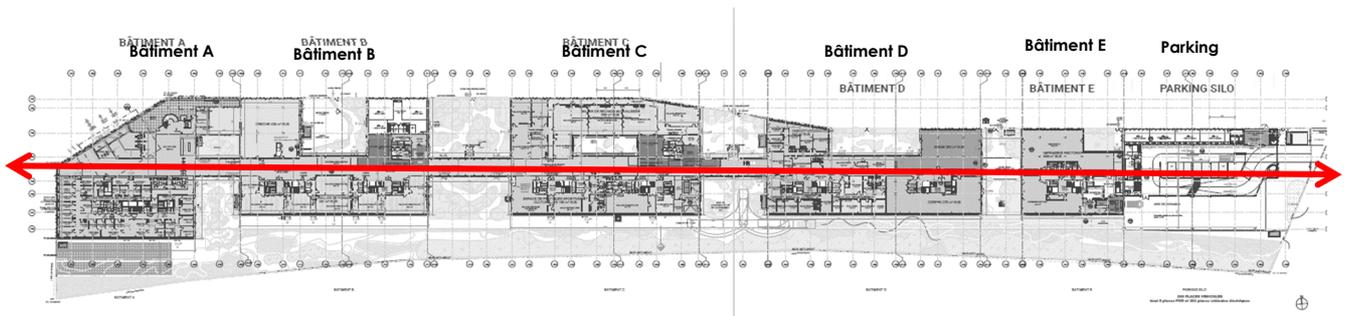




Cet axe principal présente plusieurs intérêts :

- Il marque l'**ouverture** de la Cité sur le **quartier alentour et sur la ville** ;
- Il assure la **liaison entre les différents bâtiments** disposés sous forme d'archipel ;
- Il symbolise le **cœur du micro-urbanisme** de la cité ;
- Il assure l'**accessibilité** vers les étages via des **circulations verticales sécurisées** ;
- Il assure la **communication** au sein de la cité ;
- Il **met en relation** les jardins, les espaces extérieurs, les patios, les espaces communs notamment le hall d'accueil.

Au cœur de la cité administrative, cet axe **traverse les 5 bâtiments** depuis l'entrée principale jusqu'à l'entrée du parking silo.



Plan du RDC de la cité administrative

Le maître d'ouvrage, en accord avec le comité artistique, a identifié **trois emplacements** permettant l'intégration de **trois commandes artistiques** et faisant l'objet de **trois lots distincts** :

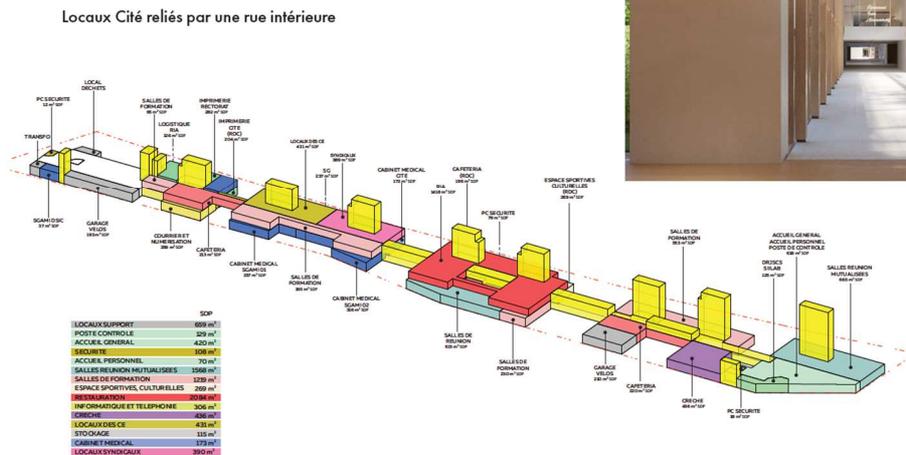
- Lot 1 - Le hall d'accueil ;
- Lot 2 - Le restaurant Inter-Administration ;
- Lot 3 - L'élément d'appel sur la façade Ouest.



## Présentation des espaces supports des œuvres artistiques :

### Lot 1- Le hall d'accueil :

Les **activités communes** de la cité sont disposées au Rez-de-Chaussée et au niveau 1 le long de la **rue intérieure**. Celle-ci relie tous les bâtiments et assure les **liaisons inter-étages** avec la présence **d'escaliers centraux**, conviviaux, spacieux et éclairés naturellement en partie supérieure.



La rue intérieure est aménagée en véritable **lieu de vie urbain** animé par les accès aux différents îlots de direction des services et aux espaces de cafétérias qui la ponctuent d'Ouest en Est. La rue intérieure est le **lieu de rencontre par excellence** au cœur du projet.

Sa particularité, à l'image de la rue principale d'un village, est d'associer une **promenade paysagère**, mêlant arbres, arbustes et massifs végétaux aux espaces de détente et de cafétérias largement vitrés sur les jardins alentours. Les **jardins thématiques extérieurs**, pénètrent ainsi à l'intérieur de la rue, dessinant un cheminement fluide et varié, bordé de bancs aux formes souples.

Le **bois**, matériau choisi pour être un fil conducteur entre les différents espaces communs du projet, est donc privilégié.

En complément des poteaux et des menuiseries des galeries, le **bois pare le plafond, dans la continuité de celui du hall**, pour ses performances dans le traitement acoustique de l'espace. Il participe à **l'atmosphère chaleureuse et confortable de la rue**.



Le **début de la rue intérieure** est marqué par le **hall d'accueil**.



Accueillant avec son généreux volume traversant, ouvert sur la ville et le corridor écologique, **le hall offre une grande visibilité et lisibilité sur l'organisation de la cité/campus/village/maison.**

Transparent, implanté autour d'un premier **patio paysager**, l'accueil découvre une ambiance chaleureuse, rassurante et bienveillante, sobre et contemporaine, avec le choix du **bois** comme matériau décoratif, pour ses qualités naturelles, acoustiques et écologiques, **en écho à la nature environnante.**



 Le **hall d'accueil** recevra la 1<sup>ère</sup> des 3 œuvres artistiques. Ainsi, celle-ci **profitera à l'ensemble des usagers de la Cité Marianne**, du visiteur occasionnel à l'agent présent au quotidien. Une attention particulière est portée sur l'aspect fonctionnel et sécuritaire du hall. L'emplacement de l'œuvre ne devra pas nuire aux aménagements préprogrammés sur le hall ni entraver les flux entrants et sortants. De plus, s'agissant spécifiquement de cette 1<sup>ère</sup> oeuvre, **les artistes devront faire figuration de la Marianne**, comme mise à l'honneur du symbole de la République et du nom de la Cité choisi par ses occupants.

Plusieurs endroits peuvent être support de cette œuvre :

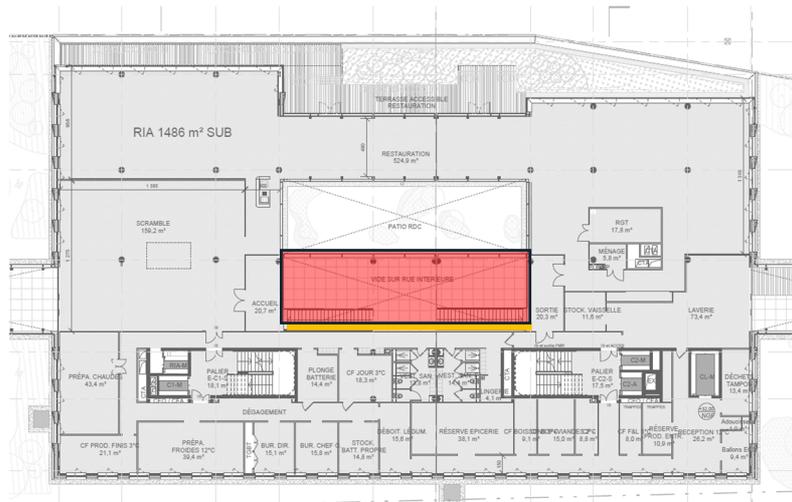
-  Au niveau du hall au **sol** ;
-  Au niveau de la **pointe** du hall d'entrée ;
-  Au niveau du **mur** dans la continuité de la rue intérieure ;
-  Suspendu au niveau du **volume double hauteur** du hall d'accueil. À l'intérieur de ce volume, l'œuvre d'art pourra être vue et vécue également depuis la





Le **RIA** est au centre de la rue intérieure, **au cœur du dispositif des espaces mutualisés de la Cité Marianne**. A ce titre, il est propice à l'accueil de la 2<sup>ème</sup> des 3 œuvres artistiques. Celle-ci pourrait prendre place soit :

- En couvrant une **partie ou la totalité de la surface murale** côté escaliers monumentaux menant au RIA ;
- En exploitant la **double hauteur** par la mise en place d'une œuvre suspendue. L'avantage étant la visibilité de l'œuvre à travers le patio mais également depuis la salle de restauration, et aura une présence à la fois pour la cafétéria et les salles de formation / réunion au RDC.



**NOTA :** *l'emplacement des œuvres artistiques est proposé à titre indicatif. Il s'agira d'assurer la visibilité de celles-ci par un maximum d'utilisateurs de la cité administrative et par le public autant que possible (coupes et images 3D du hall jointes en annexe au présent programme).*

### Lot 3 - L'élément d'appel sur la façade Ouest :

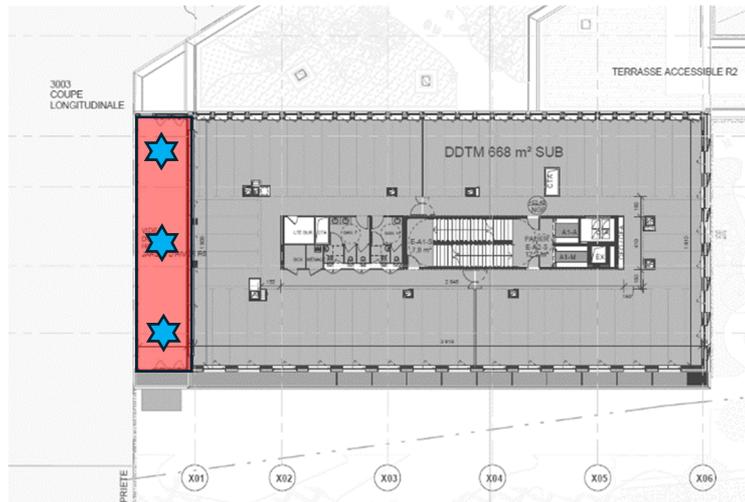
Afin d'exprimer le caractère de **signal du bâtiment de tête**, côté Porte des Postes, un traitement a été proposé sur les deux derniers niveaux. Ce traitement est développé en **loggia vitrée double-hauteur sur le R+6 et le R+7, visible depuis le lointain (A25),** conférant au projet une image mémorable de jour comme de nuit.





➔ Ce volume en saillie faisant office de **tête de proue de la Cité Marianne**, tel un **signal sur la ville**, servira de **vitrine** pour accueillir la 3<sup>ème</sup> des 3 œuvres d'art et la **mettre en valeur à la vue de tous**. Celle-ci sera positionnée :

-  Soit au sol ;
-  Soit en suspension dans la double hauteur.



**NOTA :** *l'emplacement des œuvres artistiques est proposé à titre **indicatif**. Il s'agira d'assurer la **visibilité** de celles-ci par un maximum d'utilisateurs de la cité administrative et par le public autant que possible (coupes et images 3D du hall jointes en annexe au présent programme).*

### **Les œuvres réalisées doivent être attachées au site :**

Celles-ci devront prendre en compte le **contexte** du bâtiment, ses **fonctions** et son **usage** afin de :

- Respecter le caractère solennel du bâtiment ;
- Respecter les qualités architecturales et environnementales ;
- Créer du lien entre ces différents espaces, leurs différents usages et fonctions ;
- Apporter une complémentarité d'usage au projet afin que la création, outre sa qualité artistique intrinsèque, bénéficie au plus grand nombre et qu'elle invite chaque usager des lieux à s'en approprier ses propriétés.

D'un point de vue technique, l'installation des œuvres d'art **ne devra pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur** (dispositions relatives à la sécurité, à la sûreté, à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite, réglementations des établissements recevant du public et établissement sous réglementation du Code du Travail...).

Enfin, les œuvres devront être **exemplaires, respectant les politiques environnementales et énergétiques actuelles**.



Les artistes devront ainsi présenter un projet dans lequel l'empreinte carbone sera la plus faible possible (provenance, nature, traitement des matériaux utilisés, ...), la consommation énergétique sera la plus basse ou la plus raisonnée possible et induisant des interventions et coûts de maintenance les plus réduits possible.

Il est précisé aux candidats que la mise en œuvre et le fonctionnement des œuvres d'art **ne devront pas être de nature à remettre en question les principes structurels et techniques, les fonctionnements et organisationnels** du projet de construction.

Le projet devra :

- Etre pérenne, durable, ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, respecter les mesures de sécurité, en particulier la sécurité incendie, la sûreté, la circulation des usagers et l'accessibilité des personnes en situation de handicap, respecter le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail) ;
- Ne pas contribuer à obscurcir l'espace ;
- Ne pas générer de nuisances sonores ;
- Ne pas générer de modifications du bâti ;
- Ne pas induire d'importants coûts de maintenance ou d'entretien, doit nuire le moins possible aux conditions de nettoyage et d'entretien du bâtiment ;
- Résister aux intempéries (si implantation en extérieur) ;
- Ne pas constituer de risques directs ou indirects pour les passants.

### **Les charges d'exploitation :**

#### **Le hall d'accueil :**

La fixation des œuvres suspendues lourdes ne pourra se faire que sur un support béton. Il est à noter que tous les plafonds ne sont pas démontables.

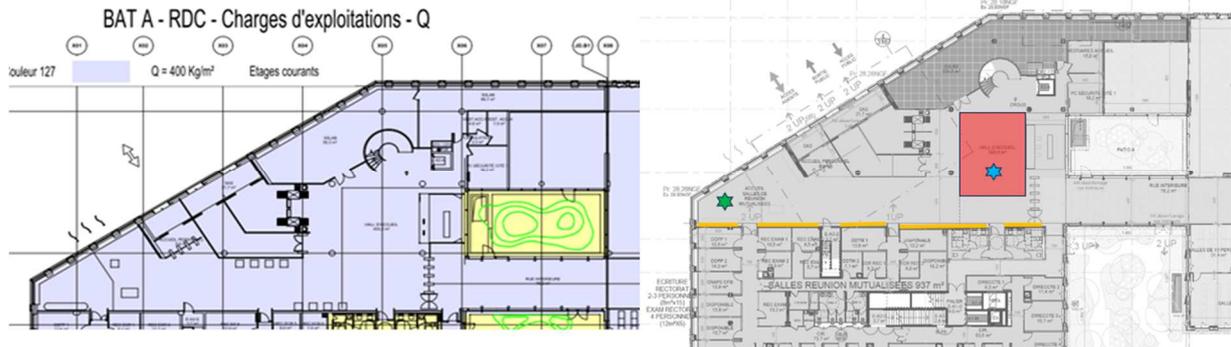
Le classement de la Région en zone sismique pourrait impliquer de prendre des dispositions parasismiques sur les éléments suspendus qu'il conviendra de valider avec un contrôleur technique. Les chevilles utilisées devront aussi être aptes à utilisation en zone sismique.

Sur voiles béton : les charges possibles sont de **500 kg/m<sup>2</sup>** chevillage sera à dimensionner en conséquence ;

En sous face de plancher Zone Double hauteur Ouest : les charges possibles sont de **450kg/m<sup>2</sup>** ponctuellement (chevillage à dimensionner en conséquence) et vérifier si plusieurs œuvres que le poids total ne dépasse pas **400 kg/m<sup>2</sup>** ;

En sous face de plancher Zone Double hauteur hall central : les charges possibles sont de **450 kg/m<sup>2</sup>** ponctuellement (chevillage à dimensionner en conséquence) et vérifier si plusieurs œuvres que le poids total ne dépasse pas **400 kg/m<sup>2</sup>** ;

Au sol sur plancher chauffant : les charges possibles sont de **400 kg/m<sup>2</sup>** sachant que cette charge devra être répartie afin de ne pas risquer de poinçonner le plancher chauffant.



## Le RIA :

La charge d'exploitation du **hall entre les deux escaliers au RDC menant au RIA** est similaire à celle du hall d'accueil, soit **400 kg / m<sup>2</sup>**. Une attention particulière est portée sur la présence d'un **parquet massif** sur isolant phonique en liège.

Le mur surplombant les 2 escaliers menant au RIA est en cloison Placostil : Les charges maximales possibles seront restreintes aux charges maximales acceptables des chevilles utilisées, soit environ **25 kg/m<sup>2</sup>** environ sur une cheville Molly travaillant en cisaillement.

En sous face de plancher Zone Double hauteur hall RIA bat C : les charges possibles sont de **450 kg/m<sup>2</sup>** ponctuellement (chevillage à dimensionner en conséquence) et vérifier, si plusieurs œuvres, que le poids total ne dépasse pas **400 kg/m<sup>2</sup>**.

La fixation des œuvres suspendues lourdes ne pourra se faire que sur un support béton. Il est à noter que le plafond est en lames bois démontable.

Le classement de la Région en zone sismique pourrait impliquer de prendre des dispositions parasismiques sur les éléments suspendus qu'il conviendra de valider avec un contrôleur technique.





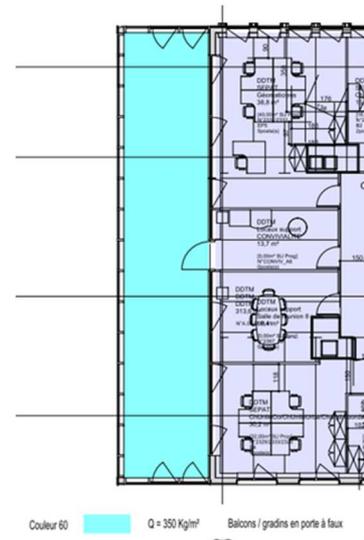
## L'élément d'appel sur la façade Ouest :

Pour le **signal sur la ville** au bâtiment A au R+7, la charge d'exploitation au sol est de **350 kg / m<sup>2</sup>** maximum ou **200 kg/m<sup>2</sup>** ponctuel maximum (en bleu clair).

En sous face de plancher Zone Double hauteur hall central : les charges possibles sont de **150 kg** ponctuel maximum ou suivant chevillage.

La fixation des œuvres suspendues lourdes ne pourra se faire que sur un support béton. Il est à noter que le plafond n'est pas démontable dans cette zone.

Le classement de la Région en zone sismique pourrait impliquer de prendre des dispositions parasismiques sur les éléments suspendus qu'il conviendra de valider avec un contrôleur technique.



## Programme artistique :

Rappel : Chaque artiste ne pourra concourir que pour une des 3 œuvres.

Les artistes assureront le **suivi du projet dans sa phase de création, de conception, de réalisation et d'installation**. Ils travailleront conjointement avec l'architecte du comité artistique et la maîtrise d'ouvrage.

La commande devra contribuer à la **familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation de l'œuvre par les usagers** du bâtiment. Les lauréats de la présente consultation devront fournir à l'appui de leur œuvre des informations à caractère pédagogique à disposition du public, sous la forme par exemple d'un cartel développé.

L'intervention artistique tiendra compte :

- Du contexte local, urbain ;
- Du caractère solennel du bâtiment ;
- Du cadre architectural de la **Cité Marianne** afin de respecter les qualités architecturales et environnementales du projet ;
- Des fonctions et conditions d'usage de l'espace de travail ;
- Des usagers.

Les œuvres qui seront retenues s'inscriront dans un des champs de la **création actuelle originale visible ou accessible aux sens**, et participeront à la **diversité** qui s'exprime aujourd'hui dans le domaine spécifique de l'art contemporain. Les œuvres seront nécessairement des créations uniques propres au projet.

Les domaines artistiques envisagés sont les **arts plastiques** en général (sculptures, installations, peintures, photographies, etc.) mais aussi le **design**. Non incluse dans la présente consultation, la signalétique est d'ores et déjà prévue, elle répondra aux normes ministérielles.



**Aucun médium n'est exclu** tant que les contraintes techniques sont respectées. Ainsi, les œuvres peuvent faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine.

Les œuvres peuvent être composées **d'un seul ou de plusieurs éléments**.

La **pose de cartels** indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date, sera prévue dans le respect de la signalétique.

Dans le prolongement du parti architectural, les œuvres pourront souligner la **destination publique de l'équipement** et **suggérer sa fonction** de lien auprès des usagers au service de l'intérêt général. La thématique de la **Marianne**, comme image de l'Etat, comme clin d'œil au nom attribué par les agents à cette nouvelle cité administrative de Lille, est une piste de travail envisageable.

### **Bilan carbone :**

Les artistes devront réaliser un **bilan carbone** dès la conception du projet. Pour se faire, les candidats pourront extrapoler un profil carbone via le poids carbone conventionnel et/ou les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) existantes en fonction des matériaux utilisés.

Ils pourront réaliser le bilan à partir des éléments ci-dessous :

- Le type de matériaux utilisés (fiches techniques) ;
- Les caractéristiques techniques des matériaux (fiches techniques) ;
- La quantité des matériaux utilisés, y compris déchets et chutes ;
- Les labels et certifications s'ils en ont ;
- Leurs lieux de fabrication et/ou leurs provenances ;
- Le mode de transport et de livraison, ainsi que les kilomètres parcourus ;
- La quantité d'énergie nécessaire pour la fabrication de l'œuvre et le type d'énergie consommée (gaz, électricité) ;
- La quantité d'eau nécessaire pour la fabrication de l'œuvre.

Les artistes devront privilégier les acteurs et produits locaux.

### **Le coût de maintenance, de fonctionnement et d'entretien :**

Il sera demandé aux artistes présélectionnés de rédiger une **note d'installation, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre**.

Il devra être fait mention dans cette note des **conditions précises de maintenance et d'entretien** des œuvres d'art, des **coûts d'entretien** estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle, de **fonctionnement**.

Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces du bâtiment, l'entretien courant des **œuvres d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté** particulière.

### **Conservation préventive :**

Les artistes présélectionnés devront fournir **une liste détaillée de chaque matériau** prévu



pour la réalisation des œuvres en donnant une évaluation précise de leur évolution dans le temps. Ils devront également fournir une indication sur les **techniques et moyens de conservation ou d'entretien** qui en dépendraient.

Des **garanties** seront demandées sur la qualité des matériaux utilisés en fonction de la nature des œuvres pour évaluer leur durabilité, ainsi que sur la qualification et l'expertise des autres intervenants qui pourraient seconder les artistes dans la réalisation des œuvres.

### 3.1.3 CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel applicable à la mise en place du 1% artistique est le suivant :

- Septembre 2025 : sélection des 9 artistes admis à présenter un projet ;
- Octobre 2025 : visite de site organisée ;
- Novembre 2025 : remise des offres ;
- Novembre 2025 : audition des artistes ;
- Janvier 2026 : attribution / notification du marché ;
- Janvier 2026 à octobre 2026 : réalisation et installation de l'œuvre artistique.

### 3.1.4 BUDGET

Rappel : Chaque artiste ne pourra concourir que pour une des 3 œuvres.

Le **budget global** affecté aux 3 œuvres est de **700 009,40 € TTC**, répartis comme suit :

- Lot 1 – **le hall d'accueil : 251 750,00 € TTC ;**
- 2 – **le RIA : 196 509,40 € TTC ;**
- 3 – **le signal sur la ville : 251 750,00 € TTC.**

Ces montants constituent un **plafond** et ne pourront en aucun cas être dépassés.

Ce montant correspond à la **rémunération des artistes** pour la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'ensemble des œuvres y compris les fournitures de matériaux et matériels, notamment :

- Les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation des œuvres, leur mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits des auteurs ;
- L'acheminement de la création artistique ;
- Les taxes, cotisations et charges afférentes, cotisations dues aux organismes agréés de perception des cotisations sociales des artistes auteurs et autres cotisations dont les auteurs seront redevables ;
- Les déplacements des personnes en lien avec la réalisation des œuvres.



### 3.1.5 ANNEXES

- Annexe 01 : Plan de masse
- Annexe 02 : Plans des niveaux du RDC et R+1
- Annexe 03 : Planche de détail du 'jardin d'hiver'
- Annexe 04 : Coupe du RIA
- Annexe 05 : Captures 3D du hall
- Annexe 06 : Capture 3D du jardin d'hiver
- Annexe 07 : Capture 3D du RIA